

**Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions à des établissements scolaires et à des associations**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Selon les barèmes adoptés par le Conseil Municipal le 7 avril 1997 et les demandes exprimées, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

**1 - à des établissements scolaires**

\* 2 500 F au Collège Lumière pour le déplacement de 30 élèves à Londres (Angleterre) du 21 au 29 juin 2000 (échange scolaire).

\* 5 000 F au foyer socio-éducatif du Collège Proudhon pour le déplacement de 43 élèves à Pavie (Italie) du 31 janvier au 9 février 2000 (échange scolaire).

\* 3 360 F au foyer socio-éducatif du Collège Proudhon pour l'accueil de 43 élèves de Pavie du 27 mars au 3 avril 2000 (échange scolaire).

\* 3 500 F au Collège Victor Hugo pour le déplacement de 29 élèves à Köln (Allemagne) du 22 au 31 mai 2000 (échange scolaire).

\* 2 500 F au Lycée Professionnel Saint- Joseph pour le déplacement de 27 élèves à Cardiff (Pays de Galles) du 31 mars au 7 avril 2000 (échange professionnel).

**2 - à des associations**

\* 576 F au Théâtre Universitaire de Franche-Comté (TUFC) pour l'accueil de 6 étudiants de Tver (Russie) lors des 9<sup>èmes</sup> Rencontres Internationales de Théâtre Universitaire du 13 au 18 mars dernier (échange culturel).

Ces subventions ne seront versées que sur présentation d'un compte-rendu détaillé de l'opération.

En cas d'accord, la dépense, soit 17 436 F, sera prise sur les crédits du service Relations Extérieures, chapitre 92.04.6574. 94036 CS 400.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 23 mai 2000.*